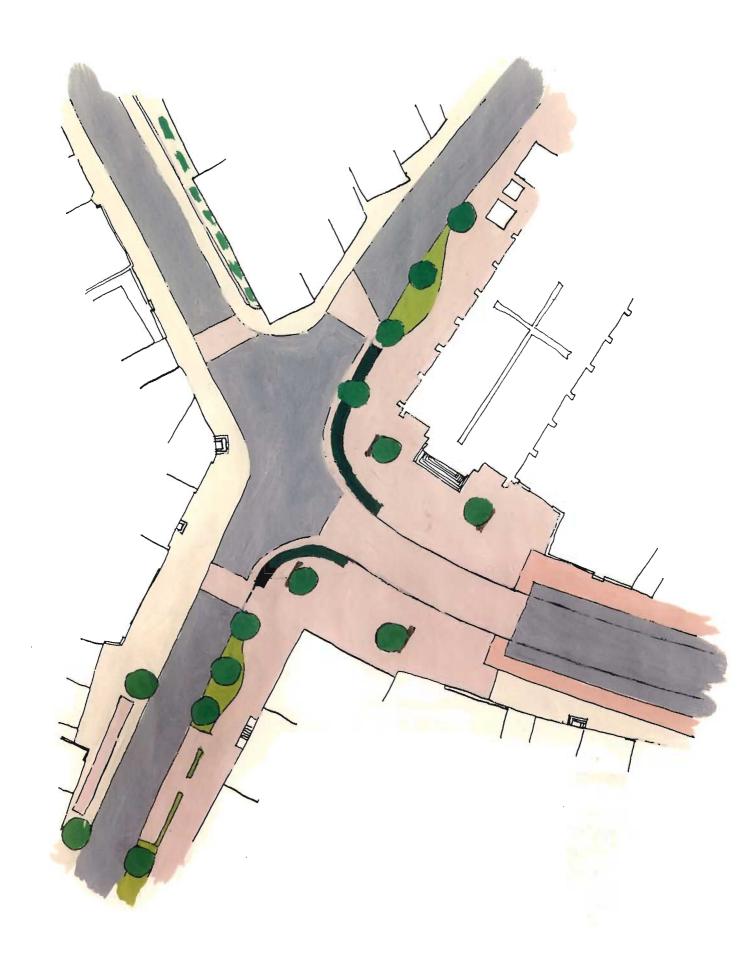


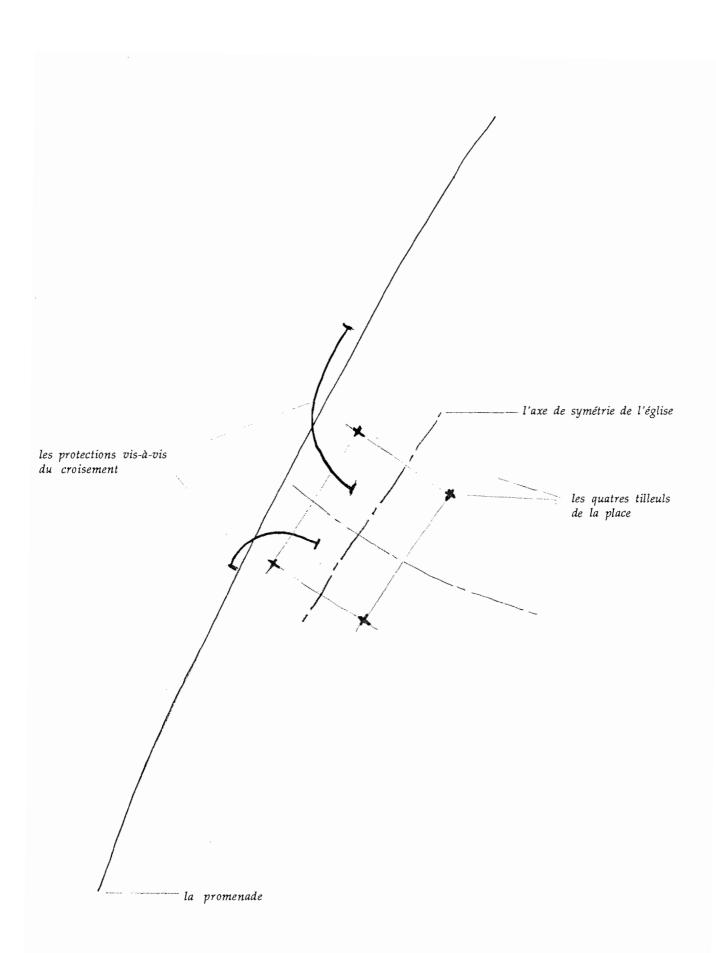
## **COMMUNE DE BEVILLERS**

**CANTON DE CARNIERES** 

Aménagement du croisement de la départementale 74 et de la départementale 113







#### PRESENTATION DU LIEU

La circulation trop rapide des automobiles impose un danger permanent pour les piétons. Il est indispensable d'obliger les automobilistes à ralentir. Les tracés routiers, les bordures, les différents obstacles canalisant les véhicules sont des contraintes visuelles et physiques auxquelles il est souhaitable d'apporter des valeurs positives. L'utilisation de jardinières mal définies ou de pavés autobloquants sans caractère local ne peut pas satisfaire les souhaits esthétiques désirés. Bévillers présente des caractéristiques locales qu'il faut conserver et étendre afin d'organiser les éléments urbains nécessaires.

Plusieurs points semblent ainsi se dégager :

la préservation du parvis pavé de l'église.

les deux tilleuls symétriquement plantés de chaque côté de l'entrée de l'église.

Le marquage en pavé de l'entrée des maisons et des écoulements d'eau pluviale créant un rythme sur le trottoir. (1)

Le jardin autour du terrain de pétanque et les parterres de fleurs valorisant la promenade. (2)

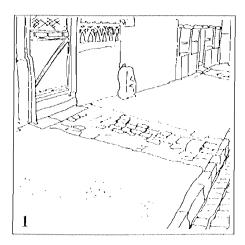
Il faut aussi se préserver d'erreurs regrettables faciles à éviter grâce à une attention particulière aux objets constitutifs de l'espace communal afin de montrer un environnement simple et soigné.

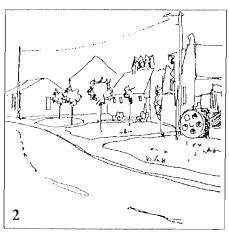
Certains problèmes attendent ainsi une solution.

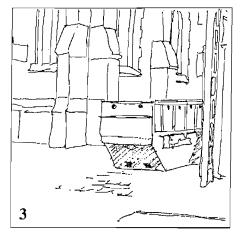
La benne pour verre à recycler dont la juxtaposition à l'église nuit à l'espace environnant pourrait être déplacer du parvis au profit d'un lieu plus approprié. (3)

Les trottoirs présentant un aspect très minéral pourront être végétalisé et les tilleuls devant l'église ne devront plus être taillés de façon excessive.

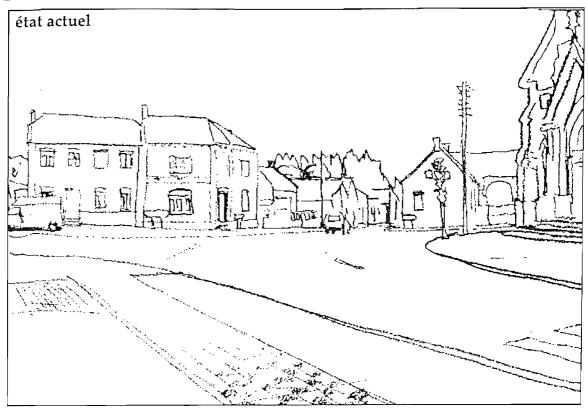
Les talus qui seront nécessairement plantés et les parterres de fleurs, présenteront des limites bien définies afin d'accompagner le parcours linéaire ou ondulatoire du piéton.

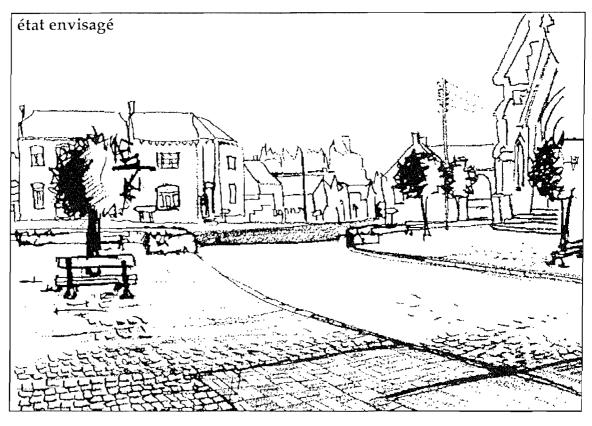






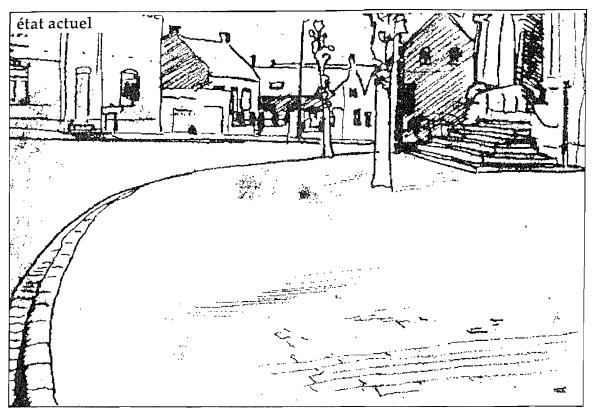
# l'approche de la place

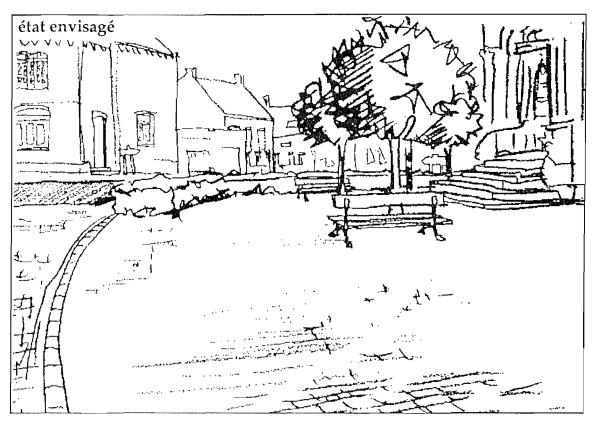




La symétrie matérialisée par les 4 tilleuls et les 4 bancs de part et d'autre de la voirie et le pavage assurant la continuité de la place allant de l'église au café, affirment la direction transversale en formalisant une barrière visuelle en travers de la circulation automobile.

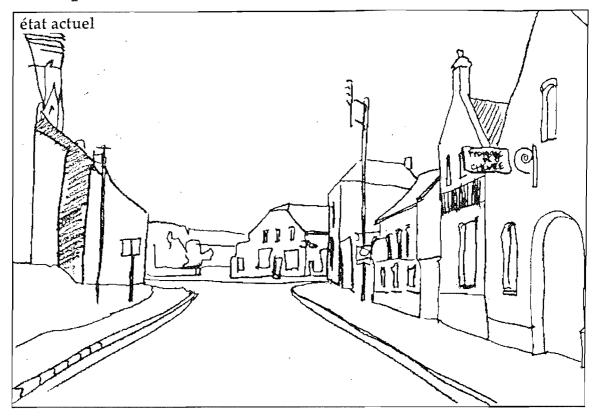
# le parvis

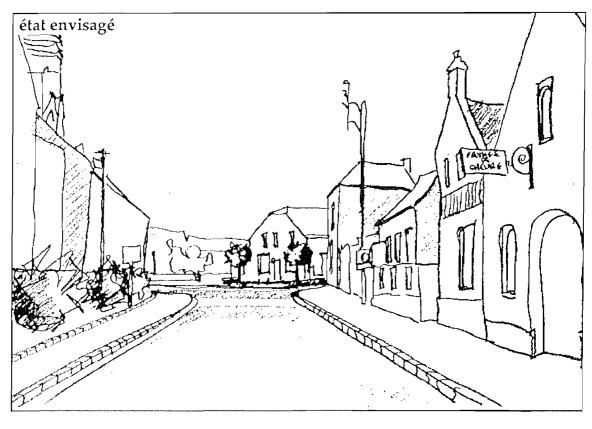




La haie de *Berberis Julanae* (persistant et épineux) taillé à 70 cm du sol, protège le parvis de l'église des agressions du carrefour et ceinture partiellement un espace calme et convivial. Le large trottoir existant auparavant prend désormais l'allure d'une place agrémentée de bancs et de chlorophylle accueillant le piéton dans ses distractions.

## l'accés depuis Avsenes-Lez-Aubert

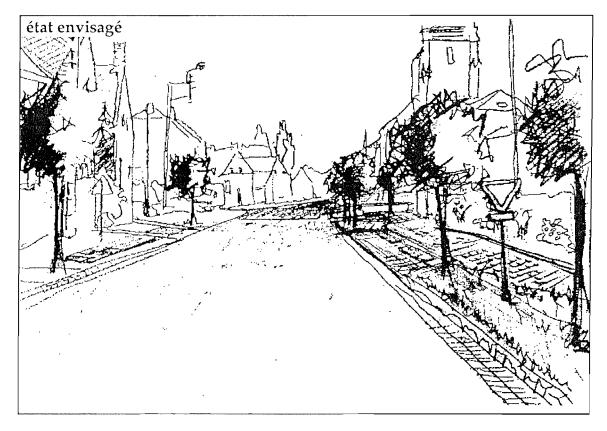




Le café face à l'église étant éloigné de la voirie, l'évaluation visuelle que l'on peut faire du carrefour et de ses limites, n'est que trés approximative. Il est nécessaire d'en exprimer par un obstacle visuel les limites précises . Une haie de *Berberis Julanae*, taillée à la même hauteur que la haie sur le parvis de l'église, associée aux deux tilleuls, assurera cette fonction en préservant devant le bâtiment un lieu protégé. Le talus sur le trottoir de gauche devra être planté de *Ifs* laissés buissonneux et proprement délimité par une bordure de pavés rappelant ceux de la place.

# la promenade





La largeur importante du trottoir à droite, le long de la départementale 113, offre l'opportunité de créer une allée ombragée et protégée. Elle sera bordée de tilleuls pour accompagner la place et se poursuivra le long de l'église. Le sol sera du même pavé que celui du parvis de l'église et séparé de la voirie par une surface engazonnée et ondulée. Il marquera par des découpages, à droite (de la pelouse), ou à gauche (du stabilisé) les emplacements où les bus pourront stationner.